

(fenêtres sur cours)

LA RÉFORME DES RETRAITES

Eric Woerth a indiqué jeudi 22 avril qu'il présenterait aux syndicats dans la 3^{ème} semaine de mai un document d'orientation de la réforme des retraites. Quatre thèmes de réflexion sont annoncés portant sur la pénibilité, l'emploi des seniors et les secondes carrières, la spécificité de la fonction publique et la gouvernance. Fsc consacrera un dossier aux retraites dans son prochain numéro (lire aussi page 2).

Revalorisation et pacte carrière

Les trois quarts des enseignants ne bénéficieront d'aucune revalorisation. Le principe imposé par le gouvernement des suppressions de postes contre hausse salariale porte à la marge et les conditions d'enseignements se dégradent. Au passage, l'État réalise une économie de 300 M€. Le SNUipp demande la revalorisation pour tous et lance une pétition adressée au président de la République (lire page 2).



Enquête direction d'école

L'enquête en ligne du SNUipp a pour ambition de rouvrir le débat sur la direction et le fonctionnement de l'école alors que le ministère a chargé le député Frédéric Reiss d'une nouvelle mission sur les EPEP. Fin avril 8520 réponses étaient parvenues au SNUipp, les résultats définitifs seront rendus publics fin mai. L'enquête en ligne est toujours à remplir : www.snuipp.fr



1er Mai Pour l'emploi, les salaires, les retraites

Raison de manifester

« Injuste et inefficace ». À l'évidence, ce sont ces mots qui s'imposent pour qualifier la politique sociale du gouvernement. En mars dernier, un sondage Ifop indiquait que ce sentiment allait grandissant, plus de deux Français sur trois estimant que la société française était « injuste ». Cette perception n'est malheureusement pas le fait du hasard. Elle illustre une réalité que les organisations syndicales veulent améliorer avec et pour tous les salariés. Ensemble, les syndicats appellent à faire du 1er mai « une journée revendicative unitaire pour l'emploi, les salaires et les retraites ». Sur ce dernier point, c'est à la mi-mai que les discussions avec le gouvernement vont commencer. Là, encore, la justice sociale sera en jeu face au projet de ne faire supporter l'effort de financement qu'aux seuls salariés.

Se mobiliser pour plus de justice, c'est aussi agir pour développer et améliorer des services publics plus proches de tous, et notamment des plus fragiles, alors que le nouveau secrétaire d'État à la fonction publique entend poursuivre sur le principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux l'an prochain.

Se manifester ce 1er mai, c'est aussi redonner des couleurs à l'école. Les 50 000 emplois supprimés en 5 ans dans l'éducation nationale, la réforme calamiteuse de la formation des enseignants guidée par le souci d'économie, la suppression de l'année de PE2, font partie de ces mesures injustes et inefficaces pour assurer la réussite de tous les élèves. Au contraire, l'école a besoin d'autres fonctionnements, de meilleures conditions d'exercice du métier, d'une formation réellement professionnelle.

Le 1er mai, conjuguons nos efforts pour changer de cap !



© Tanguy Cadieau/Naja

Emploi, salaires, retraites, conditions de travail. Sur ces mots d'ordre, les salariés du public et du privé défilent le 1er mai à l'appel unitaire - de leurs organisations syndicales. Une mobilisation nécessaire face aux choix gouvernementaux. L'opportunité de faire entendre sa voix (lire page 3).



Une revalorisation peau de chagrin

Pour justifier les suppressions de postes, Nicolas Sarkozy avait fait miroiter une revalorisation salariale. Au final, trois quarts des enseignants restent en dehors de toute mesure, un marché de dupes!

3 enseignants sur 4 ne verront rien. Après deux ans d'attente sur les revalorisations salariales, c'est finalement un scénario au petit pied que le ministre Luc Chatel a présenté au début du mois d'avril. A partir du 1er septembre, seulement 190 000 enseignants sur les 875 000 en fonction bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle mais pas de quoi « flamber ». 20 000 d'entre eux nouvellement recrutés au master (7 000 pour le primaire) toucheront 157 euros net de plus par mois en débutant directement à l'actuel 3ème échelon des PE (voir tableau). Et ce alors, qu'à Bac + 5, ils devront faire une année d'étude supplémentaire, non rémunérée.

Pour les 170 000 autres enseignants déjà en poste, la revalorisation se fait par un changement d'indice des échelons 3, 4 et 5. Les enseignants à l'échelon 3 et 4 toucheront environ 57 euros mensuels nets de plus. Ceux à l'échelon 5 toucheront 53 euros mensuels nets supplémentaires. Et pour tous les autres? Rien.



© Communautés Européennes

PÉTITION
Le SNUipp lance une pétition (également en ligne sur snuipp.fr) exigeant « des mesures qui concernent l'ensemble de la profession » et « des négociations qui débouchent sur une réelle reconnaissance de notre métier ».

**300 ME d'économie
496 ME de dépenses en moins du fait des suppressions de poste,
196 ME de dépenses en plus du fait de la revalorisation: opération créditrice pour l'État, mais pas pour l'école.**

pour les enseignants. Non seulement, depuis 2007, pas moins de 45 000 postes se sont volatilisés. Et aujourd'hui,

c'est la possibilité même d'une nécessaire revalorisation pour tous les enseignants qui part en fumée. Pourtant, chiffres de l'OCDE à l'appui, les syndicats et le ministre lui-même ont maintes fois souligné la faible rémunération des enseignants français. Dans le primaire, ils travaillent 100 heures de plus que la moyenne de l'OCDE, mais gagnent 5 000 euros de moins par an après 15 ans d'exercice. Depuis 2000, selon les syndicats, la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires se chiffre à près de 9 %.

Mais, a priori, là où les besoins sont ressentis par tous, le ministère préfère jouer individuel que collectif. La défiscalisation des heures supplémentaires en 2009 dans l'enseignement aura coûté 340 millions d'euros, plus d'une fois et demie, la somme consacrée à cette revalorisation qui laisse tous les enseignants sur leur faim.

Le gros de la troupe en 2011, peut-être!

Le ministre a évoqué 2011 du bout des lèvres pour une éventuelle revalorisation des échelons 6 et 7 en fonction des « économies réalisées avec les suppressions de postes ». Tout en reconnaissant le problème de l'accès insuffisant des professeurs à la hors classe, il a écarté pour 2010 toute mesure concernant le milieu ou la fin de carrière.

Du côté des syndicats, les réactions ont été plutôt vives. Le SNUipp a parlé « de mesures en trompe l'œil et profondément inégalitaires ». Il considère que ce dossier n'est pas clos et invite les enseignants à se saisir de la lettre pétition « pour une revalorisation de tous » (voir ci-dessous).

Travailler plus pour moins de pouvoir d'achat

Miroir aux alouettes, le slogan présidentiel « moins de profs mais mieux payés » s'apparente à la double peine

Actuellement			À partir de la rentrée 2010			
Échelon	Indice	Net approché	Échelon	Indice	Net approché	
1	349	1 310 €				
2	376	1 412 €				
3	395	1 483 €	→ 1	410	1 539 €	+ 56 €
4	416	1 562 €	→ 2	431	1 618 €	+ 56 €
5	439	1 648 €	→ 3	453	1 701 €	+ 53 €
6	467	1 753 €	→ 4	467	1 753 €	- €
7	495	1 859 €	→ 5	495	1 859 €	- €
8	531	1 994 €	→ 6	531	1 994 €	- €
9	567	2 129 €	→ 7	567	2 129 €	- €
10	612	2 298 €	→ 8	612	2 298 €	- €
11	658	2 471 €	→ 9	658	2 471 €	- €

Pacte carrière: un plan en plusieurs volets

À côté des mesures salariales, le ministre a présenté les volets du pacte carrière pour les enseignants. Ceux concernant la santé et la formation sont en cours d'élaboration. Celui sur l'évaluation devrait s'ouvrir en septembre.

Le DIF (droit individuel à la formation):

Dès septembre, chaque enseignant devrait pouvoir faire une demande individuelle de formation, sur la base d'un crédit de 20 heures par an plafonné à 120 heures. Les formations, complémentaires à celles proposées par l'administration, auraient lieu pendant les vacances scolaires, et seraient rémunérées 50 % du salaire horaire.

Seconde carrière et mobilité:

Un portail Internet unique avec une base de données proposera, aux enseignants souhaitant se reconverter, des passerelles vers d'autres métiers de la fonction publique, qu'elle soit étatique ou territoriale, ou à l'étranger. Pour l'heure, le dispositif de seconde carrière tant promis par des ministres précédents a toujours relevé du parcours du combattant et de la mesure homéopathique.

Le ministre devrait proposer aussi des entretiens d'évolution professionnelle, l'un au bout de deux ans de carrière, l'autre au bout de 15 ans. Ces entretiens seraient menés par les conseillers « mobilité carrières » recrutés dans les DRH d'académie.

Médecine du travail:

80 médecins de prévention devraient être recrutés afin que chaque académie et chaque département puissent être dotés d'au moins un médecin. Ce chiffre double le nombre de médecins de prévention. À partir de septembre, un bilan de santé sera rendu obligatoire pour tous les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans. Les actuels Comité d'Hygiène et de Sécurité pourront traiter également des conditions de travail. Ces nouvelles instances seront mises en place d'ici le mois de juin.

L'évaluation des enseignants:

C'est le grand chantier du ministre dans les mois à venir. Il précise que les modalités de l'évaluation des enseignants doivent changer. « Elles ne doivent pas être que pédagogiques » dit-il. En d'autres termes, il veut introduire de nouveaux critères pour évaluer les enseignants. « Le fait qu'ils assument de plus en plus de choses en dehors de la classe, oblige à revoir leur évaluation » a précisé le ministre. En toile de fond, la création d'un grade fonctionnel avec une meilleure rémunération accessible à ceux qui assument « de nouvelles missions seraient jugés plus méritants ». De quelles missions s'agit-il? Qui piloterait cette nouvelle évaluation? Et selon quels critères? Le ministre affirme que rien n'est arrêté et qu'il souhaite « organiser une vraie discussion avec tous les acteurs concernés » pour ce qui ressemble très fortement à une prime aux individus au détriment du besoin d'accompagnement des équipes au sein des écoles.

1er Mai Pour l'emploi, les salaires, les retraites

Emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat, avenir des retraites. Les mots d'ordre du 1er mai unitaire sont intimement liés : moins de chômage, de meilleurs salaires, c'est automatiquement plus de rentrées d'argent pour les régimes de retraites. Pourtant le gouvernement ne prend aucun des chemins qui permettraient de faire face aux défis de cette première moitié du XXIème siècle. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite est paré des vertus de la réduction des dépenses publiques et de la possibilité de revaloriser les salaires. Belles fumisteries ! Les cadeaux



©Tanguy Cadieu/Najja

aux entreprises, la suppression de la taxe professionnelle, le bouclier fiscal, la baisse de la TVA dans la restauration... n'ont en rien fait reculer le chômage, et la revalorisation pour les enseignants n'est effective que pour les débutants et en laisse les trois quarts sur le bord de la route.

Pourtant une revalorisation effective des salaires des enseignants est urgente. La France peut-elle s'enorgueillir d'avoir des enseignants du primaire parmi les moins bien rémunérés des pays de l'OCDE ?

Sur les retraites, la réforme de 2003 commence tout juste à montrer ses effets pernicieux avec la baisse des montants des pensions et les reports de départs à la retraite. Malgré cela, le gouvernement laisse clairement entendre qu'il « *faudra* » agir sur l'allongement de la durée de cotisation et reculer l'âge de départ. Pour les syndicats « *ces bases de départ* » des discussions ne sont pas bonnes et, dans tous les cas, un tel sujet qui engage le pays pour des décennies ne pourra être traité à la va-vite ou faire l'objet de décisions précipitées en plein cœur de l'été.

Les conditions de travail sont, elles aussi, au cœur des préoccupations des enseignants des écoles. Les réformes de ces dernières années ont profondément bouleversé le rythme de travail, alourdi et densifié la

journée, augmenté la paperasse et les tableaux à remplir. Dans le même temps, les nouvelles missions, aide personnalisée, évaluations, B2i, langues vivantes... se sont traduites par un surcroît de travail. Avec à la clé, comme récompense, des classes plus chargées dues aux fermetures de postes. Dans les départements les opérations de carte scolaire ont donné lieu à des mobilisations localisées mais importantes comme dans les Pyrénées-Orientales, la Loire, le Morbihan, la Somme, l'Oise, les Alpes de Haute-Provence, le Jura, la Mayenne, le Tarn, la Drôme, la Creuse, la Seine-Saint-Denis...

Les bouleversements induits par la réforme de la formation se feront sentir dès la rentrée prochaine : disparition de l'année de PE2, du stage filé, prélèvements sur les brigades de remplacement, diminution drastique des possibilités de départ en stage de formation continue. Tout ceci entrave la sérénité nécessaire au travail des enseignants des écoles. Il faut aujourd'hui redonner de l'ambition à l'école publique, non pas celle qui pourrait éjecter les élèves qui dérangent vers des centres fermés ou des établissements spécialisés pour « *perturbateurs* », mais bien l'école qui a vocation à accueillir et faire réussir tous les élèves. Pour cela aussi, la mobilisation du premier mai doit être exemplaire !

UN 1ER MAI UNITAIRE

Les organisations CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA ont publié un appel commun en faveur d'un 1er mai unitaire. « *Emploi, conditions de travail, pouvoir d'achat, avenir des retraites sont au cœur des préoccupations des salariés du public et du privé. Ce sont aussi les axes revendicatifs portés en commun par l'intersyndicale depuis 16 mois. Ce sont sur ces priorités qu'elle interpelle : les pouvoirs publics, le patronat, et les chefs d'entreprise* » expliquent les organisations. « *La situation économique et sociale est d'ores et déjà à l'origine de nombreuses luttes, souvent unitaires, des salariés du public comme du privé. Ces mobilisations doivent s'inscrire dans la durée* ». Les signataires avaient décidé « *de faire connaître (leurs) exigences auprès des salariés toute la journée du 20 avril* ». C'est pour « *ces raisons que les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés à manifester très nombreux le 1er mai pour affirmer leurs attentes d'un monde plus juste où, partout, chacun a droit à un travail décent* ».

RETRAITES LEVER LES VRAIS TABOUS

C'est long, c'est court et... injuste. Pour l'âge légal et la durée de cotisation, ce devrait être plus long. Pour la concertation, ce sera très court, voire express. C'est, en tout cas, la stratégie que semble avoir arrêtée le gouvernement pour mener la négociation sur le financement des retraites à l'horizon 2030. Depuis la parution du rapport du Comité d'orientation des retraites (COR) sur l'état du système des retraites en France le 14 avril, le calendrier censé conduire au projet de loi est plus que serré. Et les syndicats s'inquiètent publiquement « *d'un passage en force* ». En mai, les négociations avec les partenaires sociaux doivent débiter en se basant sur les scénarios du COR. Puis, ça ira très vite puisque le chef de l'État a d'ores et déjà indiqué qu'un projet de loi de réforme des retraites serait présenté au Parlement pour le mois de septembre. Vite fait, bien fait ? Rien n'est moins sûr. Sur le fond du dossier, la question du financement des retraites apparaît comme le point primordial. Selon le COR et divers scénarios étudiés, les ressources nécessaires atteindraient 41 à 49 milliards d'euros en 2020 et 72 à 114 milliards en 2050. Le gouvernement qui promet une « *réforme juste et équitable* » ne communique pourtant que sur la nécessité d'allonger la durée de cotisation et de reculer l'âge légal de la retraite. « *Les enseignants seront-ils obligés de faire classe jusqu'à 70 ans ?* » a réagi le SNUipp face à l'unique hypothèse que semble privilégier le gouvernement.

Un récent sondage de BVA pour les *Échos* confirme que les Français sont attachés au droit à la retraite à 60 ans. Ils sont 58 % à désapprouver l'orientation du gouvernement. Une opinion qui rejoint l'appréciation des syndicats. Soucieux de limiter le poids de la réforme pour les salariés, ils réclament de nouvelles sources de financement, seules capables de rendre le système équitable, mais aussi efficace, comme le rappelle le COR, les hypothèses extrêmes sur l'âge légal et la durée de cotisation ne permettent de toute façon pas de couvrir les besoins de financement. Les syndicats évoquent la soumission à cotisation de tous les revenus tels que ceux liés à l'intéressement, à la participation ou aux stocks-options par exemple. Des mots tabous pour le gouvernement, mais un principe de réalité pour les syndicats et de justice pour tous les Français.

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Des états peu généreux avec la prévention

Luc Chatel préfère Nicolas Sarkozy aux experts. C'est sans doute l'image principale que la communauté éducative retiendra des États généraux de la sécurité à l'école organisés par le ministre de l'Éducation nationale en avril. Au terme de deux jours d'échanges qui ont vu se succéder des éducateurs, des spécialistes des violences scolaires mais aussi le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux, Luc Chatel a présenté des orientations qui explorent davantage le versant répressif que préventif. C'est ainsi que la sanction de l'absentéisme scolaire par la suspension des allocations familiales et la mise à l'écart des élèves perturbateurs dans des établissements spécialisés (voir ci-dessous) n'ont pas attendu longtemps avant d'être confirmées mardi 20 avril par le chef de l'État.



Les experts parlent, le ministre conclut sans écouter

À l'évidence, l'exercice devenu trop rare à l'éducation nationale d'écouter les experts n'a pas alimenté les conclusions du ministre. Ainsi, cette autre annonce qui promet des portiques de sécurité et caméras de surveillance, alors que les États généraux ont montré le peu d'efficacité et les effets pervers de ces dispositifs. Il prévoit aussi d'aller plus loin dans le partenariat des ministères de l'éducation et de l'intérieur avec le « *plan de sécurisation des établissements* » lancé en septembre dernier. Les équipes mobiles de sécurité devraient être doublées dans les académies les plus exposées à la violence. Autre volet, l'éducation prioritaire sera le terrain d'un nouveau programme baptisé « *Clair* » pour Collège et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite. On note toutefois une cruelle absence dans ce lumineux acronyme, celle du mot « *École* ». Comment jouerait-elle son rôle de prévention de la difficulté et de l'échec scolaire si elle se trouvait exclue des dispositifs? Une question qui n'a pas fait flasher le ministre: « *Éclair* » sonnerait tellement mieux! En plus, le système envisagé permettrait à « *une centaine d'établissements concentrant le plus de difficultés* » de s'affranchir des règles d'affectation.

Une enquête de victimisation

Pour autant, Luc Chatel n'a pas totalement ignoré les apports du comité scientifique présidé par Eric Debarbieux. Une enquête de « *victimisation* » sera engagée dans les écoles l'année prochaine. Pour l'expert, « *la violence scolaire n'a pas augmenté pour*

autant qu'on puisse la mesurer ». Il propose aussi de repérer ces micro-violences au quotidien « *qui se répètent* » et d'analyser les facteurs qui sont toujours complexes. Pour cette raison, « *il ne sert à rien d'essayer de détecter à l'avance les enfants susceptibles de devenir violents* » et mieux vaut porter la focale sur « *l'aide aux enseignants* ». Le ministre a promis une formation à la gestion des conflits pour les étudiants en master et les enseignants « *les plus exposés* ». Mais là encore, Luc Chatel qui s'appuie sur la politique présidentielle de restriction budgétaire et de non-renouvellement des emplois dans l'éducation nationale, sera une fois de plus contraint au grand écart.

DES ANNONCES « SÉCURITAIRES »

En déplacement en Seine-Saint-Denis, le président de la République a annoncé des mesures: présence d'un policier ou gendarme dans 53 établissements sensibles, création d'établissements spécialisés qui permettront « *d'accueillir des jeunes de moins de seize ans qui perturbent gravement la vie scolaire par leur comportement* », suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire « *injustifié et répétitif* ». Que peut apporter la « *double peine* » à des familles déjà en difficulté? L'école n'aurait-elle plus l'ambition d'accueillir tous les élèves? Le chef de l'État prône l'exclusion et la punition quand tous les acteurs mettent en avant la prévention, le dialogue avec les familles, la formation des enseignants et l'encadrement éducatif.

LA (RÉ)OUVERTURE DU DÉBAT SUR LES RYTHMES

Luc Chatel va « *ouvrir le chantier des rythmes scolaires* » avec des états généraux en juin, et une mission parlementaire. La circulaire de rentrée, elle, stipule que « *la semaine en neuf demi-journées est encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion* ». Le ministre a aussi indiqué qu'« *aucune question épineuse ne serait passée sous silence* ». Il a précisé vouloir aborder l'amplitude de la pause méridienne, la charge de travail des élèves sur l'année, le nombre de jours de classe et par an. Mais l'éventualité d'une diminution des vacances scolaires d'été, voire de la création de zones en juillet et en août n'est pas écartée. Avant de toucher aux grandes vacances, ne faudrait-il pas commencer par respecter l'alternance 7/2 recommandée par les spécialistes?

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC — 128 Bd Blanqui — 75013 Paris —
Tél : 01.44.08.69.30 — e-mail fsc@snuipp.fr • Directeur de la publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Marianne Baby, Renaud Bousquet, Lydie Buguet, Laura Cella, Michelle Frémont, Daniel Labaquère, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Gilles Moindrot, Jacques Muchielli, Sébastien Sihir •
Impression SIEP — Bois-le-Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01.40.02.99.00
• Prix du numéro : 1 euro — Abonnement 23 euros • ISSN 1241 — 0497 • CPPAP 0410 S 07284 • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

BASE ÉLÈVES : NON AUX SANCTIONS DANS L'ISÈRE

Dans l'Isère, deux directeurs viennent d'être retirés de leur fonction de direction d'école au motif qu'ils refusent de remplir le fichier informatique Base élèves alors qu'à l'ONU, le Comité des droits de l'enfant et le Conseil des Droits de l'homme avaient manifesté inquiétudes et réserves. Le SNUipp, à l'instar d'autres organisations syndicales, des parents d'élèves et d'associations des droits et libertés, exige la levée immédiate des sanctions prononcées.

ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS : 13 000 JEUNES EN ATTENTE

Selon le CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) 13 000 jeunes ne peuvent être scolarisés en établissement spécialisé et bénéficier de structures adaptées à leurs besoins. La loi du 11 février 2005 a permis la scolarisation de 180 000 enfants en situation de handicap, mais elle ne peut pas être le prétexte d'une diminution des moyens des établissements spécialisés. Ces établissements ont un rôle indispensable à jouer et doivent bénéficier des moyens suffisants pour remplir leurs missions qui sont aussi en lien avec le droit à l'éducation pour tous.

AVS : PÉTITION POUR UN VRAI MÉTIER

Arrivés en fin de contrat, de nombreux AVS sont menacés de licenciement. Syndicats et associations⁽¹⁾ viennent de lancer une pétition pour la reconnaissance de leur métier d'accompagnant. « *Depuis 2003, les auxiliaires de vie scolaire, sont toujours maintenus dans la précarité. Leurs compétences sont continuellement perdues au fil de la fin des contrats* » explique le texte à signer en ligne sur le site du SNUipp. Le gouvernement s'était engagé à faire de la fonction d'AVS un vrai métier...

(1) : Cgt, Cfdt, Fo, Cftc, Cgc, Fsu, Unsa, Fnaseph, Autisme France, Unaisse, Handisup

ÉVALUATION CM2 : COPIE REVUE ?

Le ministère a décidé de revoir le dispositif d'évaluation CM2 et CE1 reconnaissant que les résultats ne sont pas assez fiables. Ils faisaient apparaître une baisse de 11 points par rapport à l'an dernier. Après « *pondération* », le ministère annonce une baisse de 2 points en français (à 73 %) et une hausse de 2 points en mathématiques (à 67 %). C'est toute la rigueur scientifique du test qui est en cause, déjà dénoncée par la communauté éducative. Les discussions devraient s'ouvrir prochainement. Le SNUipp participera à la concertation pour faire du dispositif un véritable outil au service des élèves et des enseignants.

Sommaire

Revalorisation
1er Mai
Sécurité à l'école

p 2
p 3
p 4